

LA FEUILLE DE CHENE PEFC



N°2022-1 / AVRIL 2022

PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

CONTROLES PEFC ET RETOURS TERRAIN

Les contrôles participants, s'ils répondent avant tout aux exigences du Schéma français de certification forestière, permettent d'avoir un bon aperçu des pratiques en forêt.

Les trois auditeurs de PEFC AURA réalisent chaque année une centaine de contrôles terrain chez les professionnels et propriétaires participants (voir [La Feuille de Chêne](#) déc. 2021). Ces contrôles incluent la visite annuelle de plusieurs dizaines de chantiers d'exploitation forestière ou de travaux sylvicoles dans des secteurs aussi différents que les forêts de montagne, les futaies feuillues de l'Allier, des peupleraies, des peuplements FFN en Drôme méridionale, etc. Si l'objet de ces contrôles est bien de vérifier la bonne mise en œuvre du [Standard PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 – Règles de la gestion forestière durable](#) chez les participants, les échanges techniques avec ces derniers participent à dresser l'état des lieux de la filière forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes. Les constats qui sont faits à cette occasion sont relayés auprès des autres structures, notamment au sein des instances de PEFC AURA.



PEFC AURA fait régulièrement état du fait que les ETF sont soumis à des conditions de travail difficiles et à des contraintes fortes dans notre région (pentes, climat, ...). Et, alerte une nouvelle fois sur la désaffection qui touche ce secteur d'activité, sans lequel une gestion forestière durable n'est pas possible. Cette situation risque d'être encore aggravée par les agressions dont les ETF sont de plus en plus souvent victimes. PEFC AURA condamne fermement ces agressions.

Du côté des propriétaires, les inquiétudes se font également entendre lors de nos contrôles au sujet des comportements du grand public dans les propriétés forestières. Il existe en France le principe de la liberté de circuler (sauf en cas de notification explicite par panneau et/ou barrière) mais celui-ci est mis à mal par des incivilités récurrentes : circulation d'engins motorisés, ramassages intempestifs de plantes ou champignons, déchets, etc. Là aussi, PEFC AURA dans ses actions de communication participe à l'information auprès du public avec ses partenaires, en même temps que nous alertons les autorités à ce sujet.

Au-delà de ces quelques aspects négatifs évoqués en marge des audits, les rencontres avec les participants sont l'occasion de rappeler - via les non-conformités - les points du cahier des charges PEFC, notamment en matière contractuelle.

Globalement, après quatre ans d'application du [Standard PEFC/FR ST 1003-1 : 2016](#) et sans rentrer dans les chiffres, les contrôleurs PEFC constatent tous les jours l'investissement des propriétaires et leur bonne implication dans la gestion durable. Si certains points méritent parfois d'être plus explicités que d'autres (importance des bois morts, des zones de sénescence ou maintien de bois à cavités par exemple) dans le cadre du processus d'amélioration continue, le label PEFC sur les produits finis correspond à une vraie réalité de terrain.

LES CONTROLES A PEFC AURA 2018 A 2021

- > 288 propriétaires forestiers
- > 90 000 ha
- > 91 entreprises
- > 148 chantiers

L'ANNEE 2021 EN CHIFFRES

La certification PEFC se développe en Auvergne-Rhône-Alpes. Même si depuis quelques années la surface certifiée par PEFC AURA reste stable, 2021 était l'année record en nouvelles surfaces et nouveaux entrepreneurs de travaux forestiers.



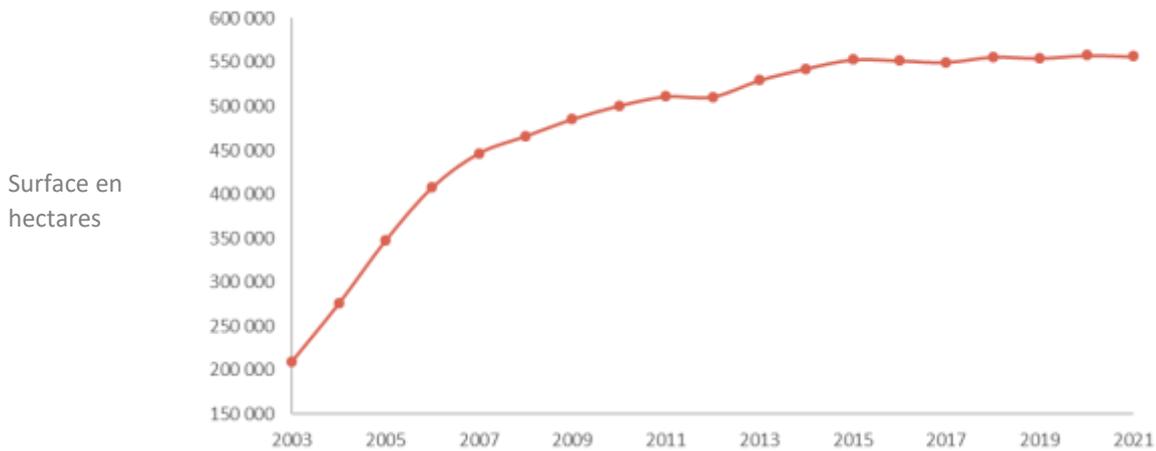
371 propriétaires ont rejoint PEFC AURA !
Ce sont **14 857 nouveaux hectares certifiés**, dont la moitié sont des surfaces publiques.



556 622 HECTARES

4 185 PROPRIETAIRES

Evolution des surfaces de PEFC AURA



Les **privés** représentent plus de **70% des participants** pour seulement **20% de la surface** - un vrai exemple du morcellement foncier de notre Région !



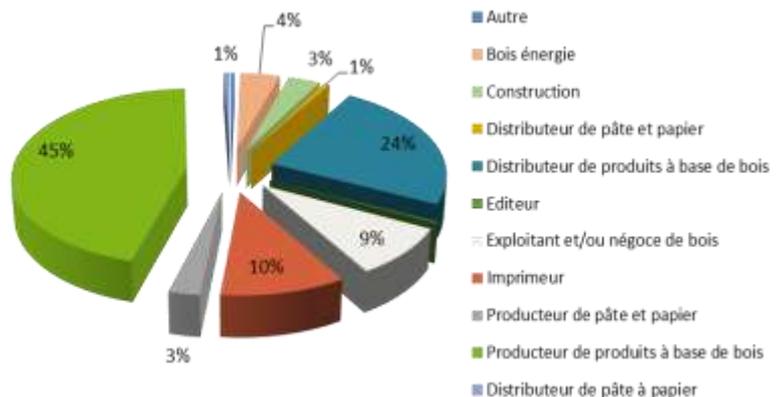
144 ENTREPRENEURS DE TRAVAUX FORESTIERS

Plus **44 nouveaux ETF**, maillon indispensable de la filière !



507 ENTREPRISES CERTIFIEES CHAINE DE CONTROLE

31 nouvelles entreprises



ETAT DE SANTE DES FORETS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le bilan annuel du Département de Santé des Forêts est le résultat du travail des 34 correspondants observateurs pilotés par le Pôle Santé des forêts de la DRAAF. Le bilan, paru en mars, a présenté les faits marquants de l'année :

L'état de santé de la forêt reste en lien étroit avec les incidents climatiques. Les sécheresses ont cependant été moins marquantes que les trois années précédentes. Les températures moyennes sur l'année se trouvent ainsi conformes aux normales trentenaires. Néanmoins, les mois de février, juin et septembre se situent bien au-dessus des normales et celles de mai, août et octobre sont inférieures à ces mêmes normales. Autre facteur important, un nombre de jours avec des températures caniculaires bien en deçà des années précédentes.

Après une succession d'années chaudes et sèches, la saison de végétation 2021 a permis un certain répit sans que le rétablissement soit totalement visible, il aura permis aux arbres une saison de végétation avec moins de contraintes qu'à l'habitude.

Parmi les dommages forestiers enregistrés, le DSF a retenu :

- > Des neiges lourdes en décembre 2020 et janvier 2021 qui ont provoqué des chablis significatifs sur les départements du Cantal et la façade ouest du Puy-de-Dôme.
- > Le dépérissement installé dans les chênaies de l'Allier continue à provoquer des mortalités et dégradations de la qualité des bois, les volumes récoltés par les gestionnaires se situent dans le même niveau que l'année précédente. La disparition brutale du hêtre qui accompagnait le chêne est impressionnante.
- > Sur le front des scolytes, la dynamique a été ralentie par les températures bien inférieures aux normales pendant la saison de végétation. Ainsi on assiste, malgré tout, à une augmentation des volumes scolytés pour les Alpes, l'Ain et pour les territoires de la façade ouest de la région la situation semble en plus nette diminution.



Chablis suite à la neige lourde. Photo : O. BAUBET

- > La dégradation de la masse foliaire des pessières observée depuis 2020 sur la zone Massif central reste bien visible. Après une saison de végétation, on peut constater globalement un début de reconstitution de la masse foliaire. Seuls les épicéas fragilisés par le fomes ne semblent pas se rétablir.



Dépérissement sapin, houppier rougissant.

Photo : O. BAUBET

- > Tous les massifs sont concernés par les dépérissements dans les sapinières, les mortalités significatives progressent en altitude. Selon les massifs, les mortalités peuvent concerner des peuplements au-dessus des 1 000 mètres. Les scolytes pityokteines sont présents de façon systématique. Un inventaire a été réalisé sur une quarantaine de massifs, il va permettre de quantifier le phénomène et aussi de disposer d'un nouvel indicateur pour le suivi de cette essence stratégique pour la région.
- > Le pin sylvestre reste affecté par des mortalités mais celles-ci sont moins importantes que les années précédentes. Le bupreste bleu, ravageur de faiblesse, reste systématiquement présent ainsi que le Sphaeropsis des pins.
- > Quant à la pyrale du buis, elle a colonisé la totalité de la région et son impact est à l'origine de mortalités très significatives. On constate sur les secteurs défoliés en 2018, une certaine réaction des buis et la présence de l'insecte est encore visible mais pas à un niveau épidémique.

Le bilan 2021 complet ainsi que les départementaux sont disponibles sur le [site internet de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes](#),



VOUS AVEZ ACHETE OU VENDU DES FORETS ?

N'oubliez pas de communiquer tout changement de surface à PEFC AURA sous 6 mois !

LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT – QUESACO ?

Le Schéma français de certification forestière demande aux entités régionales, comme PEFC AURA, de mettre en place un programme pour accompagner les participants dans la mise en œuvre du cahier des charges PEFC.

Comment prendre en compte le paysage?, pourquoi faut-il laisser du bois mort en forêt ?, quelles formalités pour la vente de bois ? – tous ces sujets sont abordés dans la page dédiée au programme d'accompagnement sur le site internet de PEFC AURA.

> <https://pefcaura.com/programme-accompagnement-themes>

RENOUVELLEMENT

Attention, si votre certificat a expiré le 31/12/2021 vous avez encore la possibilité de nous transmettre votre dossier de renouvellement **complet**.

Dernier délai : 31/05.

PEFC AURA, QUI FAIT QUOI : LA REVUE DE DIRECTION

La Revue de direction est une instance non statutaire, composée des membres du Conseil d'Administration de PEFC AURA, chargée d'évaluer l'application du Schéma français de certification forestière PEFC et de prendre les mesures d'adaptation nécessaires (mesures correctives et préventives).

Concrètement, cette instance se réunit plusieurs fois par an pour analyser les résultats des contrôles internes réalisés par PEFC AURA auprès de ses participants - propriétaires forestiers, entrepreneurs de travaux et exploitants. Les membres ont l'opportunité de voir en détail les contrôles et d'échanger avec les contrôleurs, avant de donner leur avis sur la suite à donner : maintien, suspension ou exclusion du certificat.

En outre, PEFC AURA fait l'objet d'un audit externe annuel par un organisme certificateur, et d'un audit interne par une autre entité régionale PEFC, tous les trois ans. Les membres de la RD examinent les éventuels écarts relevés et décident des actions correctives et/ou préventives à mettre en place. C'est aussi l'occasion de décider des adaptations à effectuer dans nos procédures, dans un souci d'amélioration continue.

De plus, la Revue de direction suit le programme d'accompagnement mis en place par PEFC AURA, en fonction des écarts constatés sur le terrain, des particularités de la Région, et des enjeux.

Cette instance regroupe des membres des trois collèges de PEFC AURA (producteurs, transformateurs et utilisateurs de la ressource), 14 organismes de la filière y sont représentés. Tous les membres de la Revue de direction ont la même voix, et œuvrent pour trouver le consensus.

Envie de découvrir qui sont les membres de pefc aura ?

Rdv sur : <https://pefcaura.com/membres>

Lettre d'information de PEFC AURA n°2022-1 / Avril 2022 (20^{ème} numéro)

Directeur de publication : Daniel d'Hérouville

Rédaction : PEFC AURA, DRAAF AURA

Crédits photographiques : PEFC AURA, Oliver BAUBET – DRAAF AURA

Imprimé en 4 485 exemplaires

ISSN 2780-3724

Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation Rhône-Alpes (siège social)

Parc de Crécy

18 Avenue du Général de Gaulle

69 771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

Tél. : 04 72 53 64 84

rhonealpes@pefcaura.com

Délégation Auvergne

Maison de la Forêt et du Bois

10 Allée des Eaux et Forêts

63370 Lempdes

Tél. : 04 73 77 16 53

auvergne@pefcaura.com

Service administratif

Adresse postale de la délégation

Auvergne

secretariat@pefcaura.com

<https://pefcaura.com>

[@PefcAura](https://twitter.com/PefcAura)

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Européen 2016/679/ UE du 27 Avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez de droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données personnelles que vous pouvez exercer en vous adressant à PEFC AURA – 10 Allée des Eaux et Forêts – Maison de la forêt et du Bois- 63370 Lempdes – 04 73 77 16 53 – auvergne@pefcaura.com. Votre demande devra indiquer votre nom et prénom, adresse e-mail ou postale, être signée et accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité. Pour plus de détails concernant l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits, nous vous invitons à consulter notre politique d'utilisation des données personnelles disponible à <https://pefcaura.com/politique-confidentialite>.